

LE DROIT CANADIEN 2134

But :

Aider aux élèves à comprendre le système juridique canadien et,

Aider aux élèves à apprécier le rôle des lois dans la société démocratique.

OBJECTIFS

Objectifs de connaissances :

L'élève pourra :

1. comprendre pourquoi nous avons des lois
2. comprendre les antécédents de notre système juridique
3. comprendre l'encadrement de notre système : notre constitution, la structure du gouvernement, le processus par lequel on fait les lois et le système judiciaire
4. comprendre les principes majeurs en ce qui a trait à la loi criminelle et la loi civile
5. comprendre les grandes lignes de la loi des torts
6. comprendre les lois qui gouvernent les entreprises et les institutions sociales et gouvernementales
7. comprendre les droits et les responsabilités des citoyens canadiens
8. comprendre que les lois changent de sorte à s'adapter à la société (et les besoins exprimés)
9. comprendre les problèmes associés au système juridique canadien
10. comprendre les grandes lignes des lois sur la famille, sur le travail, sur la propriété, et les lois pour les autochtones.

Objectifs d'attitudes :

L'élève devrait pouvoir :

11. apprécier l'importance de l'honnêteté et de la justice (dans une société où les citoyens respectent les lois)
12. apprécier notre héritage légal et le rôle des lois dans une démocratie
13. comprendre les limites associées aux « libertés » dans une démocratie
14. reconnaître l'importance du système légal pour résoudre les conflits sociaux
15. reconnaître que les citoyens doivent s'impliquer si des changements sont désirés dans nos lois
16. reconnaître l'importance de « rassembler et évaluer toutes les informations » dans le processus décisionnel en droit.

Objectifs d'habiletés :

L'élève pourra :

17. trouver, évaluer et organiser l'information nécessaires en étudiant des cas juridiques
18. formuler des opinions (bien pensées)
19. exprimer ses idées avec clarté, à l'écrit et à l'oral
20. participer au travail de groupe et utiliser les techniques démocratiques pour faire des décisions
21. identifier des sources d'aide légale et savoir quoi faire/qui voir pour entreprendre les démarches légales.

CONTENU NOTIONNEL

- Module 1 Introduction au droit:
- § Le droit, c'est quoi ?
 - § Pourquoi avons nous des lois ? (besoin individuel, besoin sociétal)
 - § Les types de droits (civil, législatif, le *common law*....)
- Module 2 Notre héritage légal
- § Historique du système légal dans le monde occidental (influence des anciennes civilisations....)
 - § L'encadrement juridique au Canada (Acte de l'Amérique du Nord britannique, la Constitution de 1982, la Charte des droits et des libertés) (les juridictions provinciales/fédérales)
 - § L'élaboration des lois
- Module 3 Le droit criminel au Canada
- § Survol général (définition de crime, les éléments d'un crime, principes fondamentaux, habeas corpus, le code criminel et les deux grands types « d'offenses »)
 - § La procédure criminelle (l'enquête, l'état d'arrestation, le procès etc...)
- Module 4 Le droit de la responsabilité délictuelle
- § Les types (avec intention, sans intention) i.e. négligence, voie de fait
 - § La responsabilité des torts pour autres (responsabilité routière ; employeurs - employés ; parents - enfants)
 - § La défense

§ La cour (le procès civil) et les ententes

Module 5 Les contrats

§ Survol général
Définition
Types de contrats
Éléments d'un contrat
Capacité

Modules 6 Autres sujets d'études

§ Le droit du travail
§ Le droit de la famille
§ La protection du consommateur
§ Le code de la route
§ les jeunes contrevenants,
§ l'alcool, les drogues...
§ sur la propriété,
§ les autochtones,

Droit canadien 2134 est un cours d'un crédit, élaboré pour 55 à 60 heures d'enseignement de l'année scolaire. Le cours peut être adapté aux élèves ayant différentes aptitudes scolaires, le tout dépendant des diverses méthodes d'enseignement.

Le cours est normalement suivi pendant la deuxième année du secondaire et il n'y a pas de préalables. Ce cours peut servir pour répondre aux exigences pour l'obtention du diplôme.

Les élèves doivent couvrir les modules 1 à 5 et deux (2) sujets du module 6.

La ressource autorisée ne contient peut-être pas toute l'information souhaitée : les enseignants devront chercher l'information pertinente dans l'école, la communauté et par le biais de différentes agences provinciales et nationales.

Canadian Law 2104 (1982) [*traduction libre*]

Evaluation

Tests

1. Module 1 et 2
2. Modules 3 et 4
3. Modules 5 et 6

Évaluation de fin de cours

Travaux et devoirs

Participation

Révision - Novembre 2004